

ma présence chez vous, mais, je dois l'avouer, ma visite avait un arrière-but qui m'est entièrement personnel. — Peut-être connaissez-vous assez les habitudes de M. Frelin, pour me dire où il prenait ses repas ?

Juliette regarda Ménéric d'un air étonné et compatissant. Puis rougissant un peu :

— Quelquefois, répondit-elle, il me faisait le plaisir de dîner avec moi. Voilà tout ce que je sais sur les habitudes que j'aimais à lui connaître.

— Vous ignorez la demeure de son restaurateur ?

— Mais... je crois qu'il n'en avait pas.

— Quel homme étonnant !

— Voilà quatre jours que je n'ai vu M. Arcade ; la dernière fois il a refusé de partager mon déjeuner, et il m'a fait ses adieux : car disait-il un voyage allait le séparer de moi pour longtemps.

— Son absence doit vous chagriner ?

— Un peu... Depuis la mort de mon père, je suis accoutumée à vivre sans voir personne ; c'est triste, il est vrai ; mais quand on travaille...

— Vous travaillez donc beaucoup ? et tous les jours ?

— Autant que je peux.

— Vous vous brodez là de fort belles tapisseries.

— Oh ! monsieur, ce n'est pas pour moi.

— Sans doute un cadeau que vous destinez à quelqu'un ?

— Non. C'est pour la maison Hernandez, de la rue Saint Denis, qui me fournit heureusement de l'ouvrage pendant toute l'année.

— Et l'on vous paie bien ?

— Fort bien, monsieur.

Le baron crut qu'être fort bien payé signifiait être payé fort cher.

— Cela me fait plaisir, dit-il.

(A Continuer.)

Les personnes à qui nous adressons L'ELECTEUR sont priées de nous envoyer le montant de leur abonnement qui ne peut être moindre que de six mois. Si elles ne veulent pas s'abonner, elles sont priées de le renvoyer.

## QUEBEC :

SAMEDI, 15 DÉCEMBRE 1866.

Nous annonçons aujourd'hui l'apparition prochaine, à Montréal, d'une brochure sur l'indépendance du Canada. M. Ménéric Lancetot, le vigoureux polémiste de l'Union Nationale, en est l'auteur. Nous pouvons déjà affirmer que ce travail résumera, d'une manière claire et évidente, une question à laquelle cet écrivain s'est voué avec beaucoup d'énergie, de savoir et de raison, depuis la fondation de son journal, devenu, grâce à la personnalité très accusée de son rédacteur en chef, l'un des plus importants organes de l'opinion publique en ce pays.

L'idée d'émanciper la colonie canadienne ne date que depuis quelques années, et l'on ne peut qu'être étonné du chemin qu'elle a parcouru. Elle a maintenant pour elle, en Canada, tous les hommes sincères, les vrais patriotes, tous ceux qui croient en l'avenir de leur pays ; elle a rallié un grand nombre de conservateurs qui n'en visaient la Confédération que comme une transition, un passage qui mène tout droit à l'indépendance ; en Angleterre, la presse, des écrivains remarquables, des hommes d'état, nous invitent à briser les liens qui nous attachent à la Métropole. Ayons nous besoin de plus d'adhésions que celles-là ? Personne ne conteste notre droit à l'indépendance, nous sommes sollicités, en quelque sorte, par de hautes autorités, à l'exercer quand nous le voudrions ; — qu'attendons-nous ? Nous avons le droit, nous avons l'occasion, il ne tient qu'à nous d'arriver pacifiquement au fait accompli.

Cette idée d'émancipation a toujours été bien accueillie en Angleterre, même quand elle y est arrivée formulée par le manifeste annexioniste. Ce document remarquable n'y a pas produit les clameurs et les répulsions unanimes prédites par les adversaires du projet d'annexion aux Etats-Unis. Ceux-ci s'attendaient à voir qualifier le fameux mouvement de crime de lèse majesté, et en attendant, ces monopolisateurs de la loyauté, essayèrent de mettre tous ceux qui favorisaient et activaient le mouvement d'une manière ostens-

sible, au ban de l'opinion publique. Eh bien ! on fut tout étonné d'apprendre que l'on mettait aucun obstacle à l'annexion ; d'après les journaux les plus accrédités en Angleterre, la colonie était libre d'aller chercher ses conditions d'existence et de bonheur n'importe où. N'était-ce pas un résultat immense ? On n'hésitait pas à proclamer déjà, au sein de la Métropole, en 1847, que la colonie était arrivée à son âge de majorité !

Depuis cette époque, cette idée féconde a germé, s'est étendue dans tout le pays à la faveur des événements qui n'ont cessé de donner raison à ceux qui l'ont préconisée, et aujourd'hui elle est arrivée à son plein épanouissement.

Nous allons essayer de donner, dans un prochain numéro, — sans vouloir empiéter sur le domaine que l'auteur de la brochure a déjà parcouru avec tant d'aise, — un rapide aperçu des événements qui ont amené l'éclosion de cette idée de l'indépendance du Canada.

## LE PIONNIER.

Jamais journal ne fut mieux accueilli à son apparition.

Quelle était la raison de cet accueil ? Il se présentait sous des dehors conciliants, ses principes conservateurs étaient formulés dans son programme d'une manière générale, — nous devrions dire nationale ; il semblait prendre à tâche de ne pas toucher aux questions brûlantes que les organes des partis politiques agitent à l'heure qu'il est.

Il n'est pas resté longtemps dans un rôle au moyen duquel on peut s'insinuer auprès de l'abonné, quelle que soit sa croyance politique. Il vient de jeter à bas le masque dont il se couvrait, de relever les pans de son hypocrite casaque pour montrer son pied fourchu. Qui donc le pressait tant à venir dévoiler aux regards de ceux qu'il a pris dans ses filets cauteleux une tactique qui nous semble odieuse ? A-t-il peur que la clientèle qu'il veut se faire dans le parti conservateur, prenne le chemin de la boutique du nouveau journal qui se fonde maintenant à Arthabaska ? C'est cela ; il s'agissait de crier un peu plus fort : "Prenez mon ours !"

A tout prendre nous aimons mieux cette conduite. On sait maintenant à qui parler ; on connaît son adversaire, on l'aime mieux ainsi que blindé d'hypocrisie. Seulement, le début dans la carrière a une tache qui ne sera pas oubliée, quelque soit que ce journal prenne d'être le bien venu à lancer ses diatribes contre le parti démocratique.

Mais pour se montrer tel qu'il aurait dû être, il y a à peine deux mois, fallait-il manquer de bonne foi ? Fallait-il être déloyal ?

Le Pionnier a exhumé la fameuse motion Papin sur l'enseignement, après la Minerve. Le Pays, qui a défendu la motion l'autre jour, a prouvé qu'elle ne comportait pas l'exclusion de l'enseignement religieux, c'est à dire des principes de la morale évangélique. Elle consacrait un enseignement religieux aussi entendu égal pour tous et non celui de tel ou tel culte. Le Pionnier, qui charge le parti démocratique du programme dont il présentait les abominables articles la semaine dernière, va être tout surpris, de nous trouver, nous, démocrates, abrités sous l'autorité d'un Pape pour défendre cette motion de feu M. Papin. Écoutons ce que dit Pie VII :

"Pour voir régner la concorde, l'amitié, la charité entre les diverses communions, il est nécessaire que l'instituteur s'abstienne de l'enseignement des dogmes de diverses communions. J'en excepte seulement le cas où un instituteur, dont d'ailleurs la probité et la capacité sont notoires, n'aurait des élèves que d'une seule communion. Sans cela, les enfants apprennent trop tôt qu'ils diffèrent de religion. L'un fait des reproches à l'autre, et beaucoup d'instituteurs ne se mettent pas en peine de l'empêcher. Ce n'est d'abord, à la vérité, qu'un enfantillage ; mais cependant les enfants croissent, et l'éloignement augmente de plus en plus, et toute leur religion n'est souvent qu'un faux zèle, que le véritable esprit religieux et la charité chrétienne réprouvent et détestent."

Eh bien ! le Pionnier avait-il raison d'exhumer la "fameuse motion" et de s'en faire un arme contre ses adversaires ? Ou sont maintenant les "hableurs ignorants" ?

Le Pionnier nous a fourni un texte trop fécond pour ne pas revenir sur son malencontreux article de vendredi dernier. Nous sommes déterminés à ne pas lui faire grâce.

## M. CAUCHON ET LAMIRANDE.

Depuis quelque temps M. Cauchon dormait paisiblement à l'ombre de sa feuille, le Journal de Québec, sans crainte de l'orage. Il avait déposé sa plume. On entendait bien encore le trottement hâlé d'un lionceau, à travers les colonnes de son journal,..... rien de plus. Le ginour dormait au fond de sa tente, probablement sur les dépoüilles de ses victimes.

D'un coup de son aile, la presse démocratique chassait le ciron qui venait ainsi la becqueter au flanc, et elle voguait en silence. Elle voguait à grands flots, signalant, de temps à autre, une vigie, espérance que les terres fertiles de la liberté allaient bientôt apparaître.

Mais voilà que tout à coup une grande rumeur, apportée par la mer, a réveillé M. Cauchon..... Il s'accoude et prête l'oreille. Il entend là bas comme un bruit de chaînes qu'on remue. Et une contraction, que l'on pourrait prendre pour un sourire, a passé sur ses lèvres.

Qu'était-il donc arrivé sous le soleil ?

Le faussaire, Lamirande, venait d'être condamné, en France, à dix ans de détention aux travaux forcés.

M. Cauchon, lui qui aime tant les douces émotions, a accueilli cette nouvelle avec un sourire. Et, tout joyeux, il a escorté le forçat, de deux colonnes de sa mauvaise prose, jusqu'à son cachot !

Nous le comprenons comme le fameux rédacteur, il faut que le faussaire soit jeté en prison, rayé de la société, éliminé du commerce des hommes. Mais ce que nous ne comprenons pas, c'est que M. Cauchon ait tant de fiel au cœur pour ce forçat. Laissez-le donc, pauvre homme, la justice couler librement dans son cours. N'essayez donc pas de tronquer nos lois internationales, en vous faisant leur interprète, vous qui n'avez jamais ouvert le traité d'extradition. Vous, jurisconsulte, M. Cauchon, allons donc ! Vous êtes tout simplement l'humble et obéissant serviteur de M. Langevin, l'inculpé dans cette affaire, et des autres Ministres. Vos écrits ne sont que l'écho amoindri de leurs trahisons.

Plus que cela.

M. Cauchon, dans le Journal de mardi dernier, bat en brèche les rédacteurs du Times, de Londres. Il les fait poser devant lui, en écoliers, en gamins, leur adresse des questions et les admoneste. Pauvre rhéteur ! Après avoir cité un article du Times qui dit, entre autres choses, que les "magistrats anglais n'ont rien à faire avec les traités, excepté en autant qu'ils sont incorporés dans la loi commune ou les statuts et que suppléer le langage d'un acte du parlement par des mots trouvés dans la version française et non dans la version anglaise, dans une convention internationale, est une perversion des premiers principes de l'interprétation judiciaire," M. Cauchon continue.

Nous citons textuellement :

"Nous regrettons de ne pas pouvoir nous trouver ici d'accord avec le Times, car, si le mot *forgery*, qui est consigné dans le statut comme partie du traité d'extradition, ne peut couvrir le mot *faux*, qui se trouve dans la version française du traité, quelle valeur peut avoir, dans le même statut, les mots *fraudulent bankruptcy*, qui n'ont légalement aucune signification dans la loi anglaise, soit commune, soit parlementaire, et dont, suivant le raisonnement du Times, on ne peut aller demander la valeur à la version française du traité où seulement elle a une signification légale, parce qu'elles s'y trouvent d'accord avec le code pénal de la France. Donc, nécessairement, à moins de déclarer que les statuts, même parlant distinctement et spécifiquement, sont nuls, lorsqu'ils nomment des crimes inconnus du code pénal anglais ; donc, nécessairement, il faut admettre, pour l'interprétation de ces mêmes statuts, le recours aux pièces qui leur ont servi de base et de motif."

Ouf ! comme l'idée se dégage bien, comme la pensée est à l'aise dans cette phrase ! Vous êtes allé dans les bois. N'est-ce pas ainsi que la fleur développe au matin son calice embaumé ?

Risée à part, nous vous le demandons, lecteurs, comment peut-il se faire qu'un homme écrive si mal ? Quel style ! quel obscurité ! quel verbiage ! comme on reconnaît bien là M. Cauchon. Cette phrase nous le peint de pied en cap.

Quant à nous, nous donnerons un an d'abonnement à celui qui en découvrira le sens.

O hommes ! que vous a donc fait cette pauvre langue française, pour que vous la traitiez si mal ?

JULES FERRARI.

## MILICE.

MM. les Collaborateurs,

Votre libéralisme, et vous en avez donné des preuves depuis l'apparition de votre journal, m'autorise à venir vous demander la permission de me laisser aujourd'hui faire quelques remarques sur le système de notre milice et de jeter un rapide coup d'œil sur cette partie si importante des devoirs de tout citoyen, celui de défendre sa patrie. Au milieu de tous les bréhachas politiques et des difficultés commerciales, il serait imprudent, selon moi, d'oublier un instant la protec-